Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_180-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-180

MOBILITE- Subvention pour le fonctionnement de la plateforme Mobil'Rance pour l'année 2025

VU la délibération n° 2014-117 relative au programme d'actions en faveur des modes doux et de l'intermodalité,

VU la délibération n° 2017-244 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017, fixant les modalités du partenariat entre la communauté de communes Côte d'Emeraude, le département d'Ille-et-Vilaine et l'association Steredenn autour de la plateforme Mobil'Rance,

VU la délibération n°2024-058 portant sur l'adoption d'une nouvelle convention de partenariat avec l'association Steredenn pour la mise en œuvre de Mobil'Rance à compter du 1er janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_180-DE

CONSIDERANT l'arrêt de versement de subvention du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat de territoire à compter de 2025 générant une perte de subvention pour l'association Steredenn et son action Mobil'Rance (9 072 € en 2024),

CONSIDERANT que les services proposés par l'association Steredenn doivent être maintenus au niveau de 2024 pour l'accompagnement des publics les plus fragiles,

CONSIDERANT la proposition financière de l'association Steredenn pour le fonctionnement de la plateforme de mobilité solidaire Mobil'Rance sur l'année 2025 dans laquelle le montant de la subvention de la CCCE est ajusté à 26 545 €, compensant ainsi l'arrêt de la subvention de contrat de territoire du département,

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats & fournitures	1 347 €	Prestations et ventes	4 043 €
Services extérieurs	4 001 €	Subventions (CCCE)	26 545 €
Charges de personnel	23 170 €	Produits exceptionnels	1 825 €
Autres charges	4 246 €	Transferts et reprises	351 €
TOTAL	**32 764 €**	**TOTAL**	**32 764 €**

SUR PROPOSITION du Bureau du 11 décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la subvention de la CCCE de 26 545 € au titre de l'année 2025 ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures permettant l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE